

Chronique de documentation

R. M. et G. P.

Volume 57, numéro 1, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104688ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104688ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

M., R. & P., G. (1989). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 57(1), 106–113. <https://doi.org/10.7202/1104688ar>

Chronique de documentation

par

R.M. et G.P.

I. « La Réforme du droit des obligations », *Les Cahiers de droit*,
vol. 29, n° 4, p. 861-1142

106

Les opinions exprimées dans cette revue de la faculté de droit de l'Université Laval sont centrées autour d'un grand thème : la réforme du droit des obligations. Ce droit crucial du droit civil québécois est commenté tour à tour par douze professeurs de droit civil de cette faculté. L'exercice est intéressant, car la réforme étant contenue dans un avant-projet de loi présenté en 1987 par le ministre de la Justice, il était donc légitime qu'une discussion de fond soit amorcée avant le dépôt d'un projet de loi. Les matières discutées et sujettes aux principaux changements sont :

- les contrats en général ou contrats innommés ;
- les dommages-intérêts ;
- les obligations et le cautionnement ;
- la vente ;
- les donations ;
- le contrat de travail ;
- le contrat d'oeuvre ;
- le contrat de société ;
- le contrat d'assurance ;
- le Code et la protection du consommateur.

Au dire de son directeur, M. Henri Brun, il y a là une contribution qui, à souhait, « n'est que le coup d'envoi d'un processus d'échange qui saura prendre plusieurs formes, autour du débat sur le droit des obligations qui peut pour longtemps marquer certaines orientations fondamentales de la société québécoise ».

II. *Le Contrat d'assurance en droit comparé français et québécois*, par Roger Bout, Institut de droit comparé, Université McGill, Les Éditions Yvon Blais inc., 141 pages

Nous avons lu cet ouvrage d'un seul trait. S'il n'est pas volumineux, la réflexion n'en demeure pas moins approfondie, finement articulée et d'un intérêt soutenu jusqu'à la fin.

Voici ce que l'auteur exprime dans l'avant-propos du livre :

« Notre propos était de découvrir, par l'étude comparée des dispositions régissant le contrat d'assurance en France et au Québec – depuis la formation jusqu'à l'extinction de ce lien contractuel – les différences saillantes présentées, en ce domaine, par les deux systèmes juridiques, et leurs évolutions respectives. Ainsi certaines règles, affirmées à l'origine en des termes identiques dans les deux législations, ont-elles pu diverger ensuite sous l'influence d'interprétations différentes. D'autres, en revanche, mettant initialement en oeuvre des solutions inverses, ont pu se rapprocher sous la pression des nécessités pratiques. »

Ce livre a été publié grâce à l'initiative du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec. M^e Paul-André Crépeau a profité du lancement de l'oeuvre pour remercier Sodarcan inc. et ses filiales, qui ont apporté leur concours à sa publication grâce à une généreuse subvention et, également, pour rendre hommage au fondateur et ex-directeur de la revue *Assurances*.

III. *Les Risques catastrophiques*, par Marie-Béatrix Crescenzo-d'Auriac, L'Argus, 1988, 377 pages

Voici un ouvrage intéressant, utile et fort documenté sur la question des risques catastrophiques : les événements naturels, les événements politiques et les événements technologiques.

La première partie de l'ouvrage, portant sur les principes généraux de la réparation des catastrophes, est conçue autour de trois axes principaux :

- l'intérêt de l'État et son rôle d'assistance et d'indemnisation ;
- l'intérêt des victimes et leurs droits à la réparation des dommages ;
- l'intérêt des assureurs, les garanties qu'ils offrent, les limites de l'assurance des risques catastrophiques et les nouveaux défis qui pointent à l'horizon.

Dans sa conclusion, l'auteur préconise, entre les assureurs et l'État, une collaboration harmonieuse visant tous les types de catastrophes auxquels nous sommes, aujourd'hui, confrontés.

R.M.

IV. Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, Bulletin numéro quatre, Novembre 1988, Clarkson, Gordon, Caron, Bélanger, Woods, Gordon. Montréal

108 Le groupe Clarkson Gordon vient de terminer son quatrième bulletin consacré à l'accord de libre-échange. Voici ce que l'on précise sous le titre *Entre-temps*. . . :

« Nous croyons que les sociétés canadiennes doivent agir comme si les barrières commerciales instaurées par les gouvernements allaient continuer d'être abaissées. Même si l'Accord de libre-échange n'est pas ratifié⁽¹⁾, le monde des affaires canadien doit relever le défi que présentent les marchés globaux. L'*Uruguay Round* du GATT, l'intégration accrue des marchés européens prévue pour 1992 et d'autres faits d'actualité affirment la nécessité d'une présence concurrentielle sur les marchés internationaux. Compter sur la protection du gouvernement ne constitue pas une stratégie viable pour l'avenir. »

Le conseil est bon. Le suivra-t-on ?

V. Dictionnaire de la langue québécoise, par Léandre Bergeron, vlb éditeur, 1980

Nous sommes bien en retard pour présenter ce dictionnaire du parler populaire au Québec : ce joul dont tant d'écrivains ont fait usage depuis 1960. Fort heureusement, leur nombre va en diminuant. On se rend compte que, même si certains textes de Michel Tremblay gardent une cote certaine, le joul ne mène à rien. Ce n'est pas là, en effet, la langue des Québécois, mais un parler populaire comme le sont le *slang* américain, le *cockney* britannique et l'*argot* français. Même s'il existe un dictionnaire de l'argot, personne ne songerait à faire une carrière d'écrivain avec l'argot.

Dans une de ses chroniques intitulées « À la recherche du mot juste », un de nos collaborateurs a cité le mot *flyé* comme un exemple de francisation de certains mots anglais auxquels on ajoute un suffixe

⁽¹⁾ On est alors en novembre 1988.

français, au Canada. Bergeron le reconnaît et, assez curieusement, il note une seconde orthographe (flailler) où la transformation du mot anglais est complète : ce qui est un autre aspect de l'évolution linguistique populaire au Canada français. En guise de préface, l'auteur écrit :

« Un dictionnaire général complet de la langue québécoise comprendrait à peu près tous les mots qu'on retrouve dans un dictionnaire français comme le *Robert* et ceux qu'on retrouve dans le dictionnaire que vous avez présentement entre les mains, car, en effet, la langue québécoise est si riche qu'elle comprend tout le français moderne et des milliers de mots, d'expressions, de tournures syntaxiques qui lui sont propres, sans parler, il va de soi, de toute la créativité quotidienne dont font montre les Québécois pas trop influencés par le conformisme stérilisant qui paralyse la plupart des sociétés occidentales trop bien *éduquées*. »

109

Monsieur Bergeron nous semble mêler langue et parler populaire ; les deux ne doivent pas être mis au même niveau, croyons-nous.

VI. *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, par Gérard Dagenais, Boucherville, Les Éditions françaises inc., 1984

Dans ce cas également, nous sommes en retard pour signaler le *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* à nos lecteurs. Nous nous en excusons, car l'ouvrage est fort intéressant. Il présente, en effet, les difficultés que l'écrivain peut avoir à s'exprimer dans une langue qui tient compte à la fois de la langue française et des canadianismes de bon aloi. C'est dans ce livre de M. Gérard Dagenais que l'on trouve des précisions et une masse de détails fort précieux. Nous l'indiquons à ceux de nos lecteurs qui n'en connaissent pas encore l'existence.

L'auteur écrit ceci :

« Ce qui reste de français dans l'esprit des Canadiens d'origine française est encore assez vivace pour qu'ils comprennent ce en quoi ils s'écartent du français dans d'innombrables habitudes linguistiques du milieu. Encore faut-il le leur montrer ».

VII. "Free Trade, Free Canada. How Free Trade Will Make Canada Stronger", *Canadian Speeches*, edited by Earle Gray, P.O. Box 250, Woodville, Ontario

Le libre-échange rendra notre pays plus solide, affirment ces conférenciers dont on a réuni les travaux en un livre paru chez nos voisins de l'Ouest qui, pourtant, sont opposés à la liberté des échanges entre notre pays et les États-Unis, avec lesquels nous avons une immense frontière commune. Les travaux vont de "*Adam Smith to Donald MacDonald*" à "*An Opportunity to Adjust Things Better*" ou "*The Interest of Women*".

110

Dans quelle mesure la prédiction se réalisera-t-elle ? Nous le souhaitons. Nous aurons l'occasion de le constater avant longtemps puisque le régime du libre-échange est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1988.

VIII. Les audio-livres

Depuis quelque temps, on produit ce que l'on appelle des audio-livres. Il y a là une formule intéressante que nous voulons signaler au lecteur. Nous avons sous les yeux, par exemple, une cassette consacrée à Jean-Jacques Rousseau par Henri Guillemin, des propos de Monsieur Guillemin dans lesquels il rappelle certains de ses souvenirs, sous le titre d'*Expériences de ma vie*. Signalons également d'autres enregistrements comme *Victor Hugo* par Alain Decaux et, enfin, *L'Art de la fugue*, présenté par l'*Academy of St. Martin-in-the-Fields*, sous la direction de Neville Marriner. L'intérêt de cette formule, c'est que l'on a non seulement le texte d'un volume, mais également la voix de celui qui le présente. Ainsi, ces *Souvenirs de Guillemin* sont dits par l'auteur lui-même, qui présente son sujet de cette manière saccadée mais intéressante qui lui est propre.

Quant à Alain Decaux, sa présentation est du grand art.

Mentionnons, enfin, ces *Lettres de Fido à Colette*, que lit M^{me} Edwige Feuillère de façon tout à fait charmante.

IX. *Les documents de notre histoire : identités coloniales (1760-1815)*, par Bruce C. Wilson, Éditions des Archives nationales, Ottawa

Voilà le troisième volume d'une série de documents consacrés à l'histoire du Canada. Les deux premiers portaient sur la période al-

lant jusqu'à 1700 dans un cas et, dans l'autre, sur l'enracinement : le Canada de 1700 à 1760.

Dans l'ensemble, ces ouvrages ont pour objet de présenter aux lecteurs les principaux aspects d'une période particulière du Canada, à partir de la colonisation initiale par les Français jusqu'à l'évolution politique menant au statut actuel. Face à des textes précis et très simples, il y a des reproductions de pièces que le service des Archives nationales a accumulées depuis sa fondation.

Il y a là des livres fort intéressants que présentent les Archives nationales, sous diverses directions.

111

X. *Louis XIV*, par lui-même, avec introduction et commentaires de Michel Déon, Librairie Académique Perrin, Paris, 1964

Trop souvent, les historiens nous ont présenté un Louis XIV esclave de la Femme, peu intelligent, mais ordonné et tenace, entouré de ses courtisans à qui il s'était contenté d'imposer sa volonté, ferme, rigide. Michel Déon, lui, procède autrement. Il s'efforce de nous montrer l'homme intelligent, prévoyant, travailleur qu'il a trouvé dans les *Mémoires* que le roi nous a laissés et dans l'abondante correspondance à laquelle il s'est livré. Même si, au moment de la Révolution de 1789, on a brûlé, jeté ou détruit un très grand nombre de ces lettres, il en reste suffisamment pour faire vivre devant nous le roi, souverain tout-puissant, qui, à certains moments, se préoccupe même des petits détails.

Le livre de M. Michel Déon est intéressant parce qu'il permet au lecteur de suivre le monarque dans sa vie de tous les jours (peu digne sous certains aspects, il est vrai), mais aussi dans sa hantise de la grandeur, du beau, de l'ordre, de l'initiative individuelle ou collective.

L'homme nous intéresse, car c'est lui qui, de concert avec Colbert et Jean-Talon, décidait du sort de la Nouvelle-France. Autant, plus tard, la colonie sera dirigée de Londres par les ministres du roi, autant, en effet, sous le régime français, elle sera menée de Paris par la volonté du souverain, le grand, l'unique *décideur*, comme on dit maintenant. C'est lui, en effet, qui oriente l'initiative de ses gens. Il y a à ce sujet de bien curieuses lettres adressées par le roi au Dauphin, au duc de Chartres, au duc du Maine et au comte de Toulouse.

XI. *Ma Vie de Châteaux*, par Lucie Mazauric, Librairie Académique Perrin, Paris, 1967

112

Dans un livre intéressant, M^{me} Lucie Mazauric raconte l'odyssée des toiles et des oeuvres d'art des Musées Nationaux de France durant la guerre de 1939-1945. La première pensée des autorités, en septembre 1939, ce fut de faire emballer et de mettre à l'abri les trésors du Louvre et des autres musées de France. On les dirigea d'abord vers le château de Chambord, puis à Loc-Dieu, puis à Montauban. À cet endroit, à un moment donné, on ajouta certaines collections particulières, comme celle des Rothschild, dont une avait été abandonnée sur la route.

Quand les Allemands eurent envahi la zone libre, il fallut déménager à nouveau. C'est ainsi qu'on retrouve les trésors accumulés à Loubéjac et à Latreyne, en particulier.

Plus tard, quand le Louvre devint plus sûr, avec les progrès des Alliés en Europe, la caravane reprit la route de Paris.

Pendant tout ce temps, l'équipe des Musées avait eu la responsabilité de garder intactes ces oeuvres d'art qui représentaient un des plus précieux héritages du pays. Qu'on songe à la responsabilité terrible qui pesait sur les épaules de cette équipe ! Il y avait, en effet, quelque trois mille cinq cents oeuvres d'art choisies, en particulier, parmi les plus précieuses du Louvre.

En terminant, l'auteur écrit ceci :

« Dès l'ouverture des portes, le musée (le Louvre) fut plein de monde et, dans cette foule attentive, respectueuse, recueillie, il y avait surtout des jeunes, de jeunes hommes et des jeunes filles qui reprenaient gravement possession de leur héritage. Nous étions payés. »



L'on sait ce que sont devenus les trésors du Louvre et de certaines collections particulières en France, pendant la guerre de 1939-1945. Il serait intéressant d'apprendre comment les musées d'Angleterre et d'Allemagne ont procédé pour mettre les leurs à l'abri.

Par ailleurs, sait-on que l'Angleterre avait logé ses réserves d'or dans les voûtes de l'immeuble de la *Sun Life*, à Montréal ? On ima-

gine ce qu'ont pu être les craintes de ceux à qui elles avaient été confiées, au cours du transport. On coulait si facilement les bateaux à cette époque, en effet.

XII. *Montréal, un portrait, photographies de John de Visser, aux éditions Key Porter Books*

Nous avons indiqué ici, à deux reprises, de fort intéressants albums consacrés à la partie de la ville de Montréal que l'on connaissait autrefois sous le nom de *Golden Square Mile*. Cette fois, il s'agit de photographies originales et fort bien réussies qui présentent la ville sous des aspects divers : historiques ou plus ou moins récents.

113

Si les photographies sont remarquables, le texte par contre est faible. L'auteur, en effet, est avant tout un photographe, qui s'en tient à la qualité de ses épreuves.

Son oeuvre méritait mieux, à notre avis.

XIII. *Sur la ligne de feu, par le juge Jules Deschênes, chez Stanké, Montréal*

Je viens de terminer le livre de M. le juge Deschênes. Il est long, mais intéressant. En toute simplicité, l'auteur présente des situations auxquelles il a eu à faire face, dans sa carrière d'avocat d'abord, puis, par la suite, comme juge de la Cour d'appel de la Province de Québec et, enfin, comme juge en chef de la Cour supérieure. Certains chapitres sont consacrés aux enquêtes dont on l'a chargé. Il en explique le sens, ainsi que les recommandations qu'il a faites. Sa dernière enquête est celle qui a porté sur les criminels de guerre habitant encore au Canada. On l'avait chargé, avec l'aide d'une commission d'enquête, de déterminer s'il y avait vraiment des criminels de guerre vivant au Canada, et dans quelle mesure ils devraient être poursuivis en vertu de crimes contre l'humanité.

Le livre de M. le juge Deschênes est vivant, intéressant, écrit sans fausse modestie mais avec une grande clarté et une précision intéressante.

G.P.